

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 755

présenté par
Mme Brugnera et M. Boudié

ARTICLE 21

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« d) Au quatrième alinéa, les mots : « déclaré qu'ils feront donner à cet enfant l'instruction dans la famille » sont remplacés par les mots : « obtenu l'autorisation mentionnée au premier alinéa » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.